

Faire preuve d'ambition pour lutter contre le dérèglement climatique

Motion déposée par Marc Cools, Diane Culer, Emmanuel De Bock, Pierrot Desmet, Céline Fremault et Bernard Hayette, conseillers communaux

(motion adoptée à l'unanimité)

Considérant l'urgence à agir en matière de lutte contre le dérèglement climatique, tant individuellement que collectivement;

Considérant les conséquences environnementales, sociales et économiques de l'augmentation de la fréquence des épisodes climatiques extrêmes;

Considérant qu'il en relève de la solidarité internationale et que la politique en la matière est une question de devoir éthique;

Considérant le message envoyé au monde politique par les plus de 75.000 participant-e-s à la Marche pour le Climat du 2 décembre 2018 à Bruxelles et celui envoyé par des milliers de jeunes lors des marches en Belgique;

Considérant la directive européenne sur l'efficacité énergétique qui vise à améliorer celle-ci de 32,5 % d'ici 2030 et celle concernant les énergies renouvelables qui vise à atteindre en 2030 une part de l'énergie produite à partir de sources renouvelables au niveau de l'Union européenne de 32 %;

Considérant que l'élévation de la température moyenne mondiale depuis l'ère industrielle est liée aux activités humaines;

Considérant l'objectif de limitation du réchauffement climatique largement sous les 2° C par rapport à l'aire préindustrielle et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5° C fixé par l'accord de Paris du 12 décembre 2015 (COP 21);

Considérant que nous devons réduire les émissions de gaz à effet de serre comme prévu dans cet accord;

Considérant les rapports, notamment ceux du GIEC, alertant la communauté internationale quant à l'insuffisance des mesures actuelles pour rencontrer les objectifs fixés dans l'accord de Paris;

Considérant le retard entre autres de la Belgique pointé par la Commission européenne dans le respect de ses objectifs en matière de production d'énergie renouvelable;

Considérant la loi-Climat « clé sur porte » proposée par des universitaires;

Considérant le rôle essentiel que les pouvoirs locaux peuvent et doivent jouer pour lutter contre le dérèglement climatique et que certaines entités territoriales comme Copenhague ou la Californie ont décidé d'agir de manière plus ambitieuse que leur entité nationale ou fédérale;

Considérant la création des compétences scabinales "Climat" et "Energie";

Considérant les objectifs contenus dans l'Agenda local 21 adopté à l'unanimité par le Conseil communal d'Uccle le 22 octobre 2009, le Plan d'actions Bilan Carbone et la réduction de 30% des émissions de CO2 d'ici 2020 et les actions déjà réalisées tant par l'administration communale, les associations que les citoyen-ne-s;

Afin de concrétiser la transition, le Conseil communal demande au Collège des Bourgmestre et Echevins de :

1° poursuivre la réalisation de l'Agenda local 21 et de ses objectifs transversaux dont : le Plan Nature (adopté par le Conseil communal du 25 février 2016) et le Plan d'actions Bilan Carbone;

2° poursuivre la collaboration avec Sibelga en vue de développer des outils permettant d'engendrer des économies d'énergie tels que les programmes NRClick et Solarclick;

3° créer une coordination transversale Energie à l'image de la coordination Eau;

4° veiller à l'exemplarité des infrastructures communales en matière d'isolation et encourager les travaux d'isolation des particuliers;

5° promouvoir des logements sociaux performants au niveau écologique et social notamment en prévoyant des budgets pour la rénovation et l'isolation;

6° sensibiliser les élèves des écoles communales d'Uccle à la question de l'écologie et de l'avenir de la planète notamment en proposant aux établissements une nourriture responsable, locale et durable;

7° examiner l'opportunité d'inscrire Uccle dans le *Global Covenant of Mayors*¹ et dans *Energy Cities*²;

¹ *Global Covenant of Mayors* est une alliance internationale de villes et de gouvernements locaux partageant une vision à long terme commune consistant à promouvoir et à soutenir les actions volontaires visant à lutter contre le changement climatique et à évoluer vers une société résiliente à faibles émissions.

² *Energy Cities* est l'Association européenne des autorités locales en transition énergétique.

8° communiquer la présente motion au Premier Ministre et à la Ministre de l'Environnement du Gouvernement fédéral ainsi qu'au Ministre-Président et à la Ministre de l'Environnement du Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale;

Demande aux Gouvernements fédéral et bruxellois :

1° que la Belgique rejoigne la *Paris Proof Coalition* de 8 pays européens les plus ambitieux qui plaident pour une hausse immédiate des objectifs européens de réduction des gaz à effet de serre à l'horizon 2030.